



Abandon d'une procédure zac a-t-elle un impact sur le pos

Par **gtn**, le **10/11/2010** à **17:10**

Bonjour,

L'abandon d'une procédure ZAC au profit d'un permis d'aménagé (Lotissement, Lotissement + PUP, ...) implique systématiquement une modification du POS ou pouvons nous appuyer sur le POS existant de la zone pour la poursuite des opérations.

Qu'elles sont les actions que nous avons initiées pour passer d'une procédure ZAC à un permis de l'aménagement (DCM pour dénoncer la ZAC, enquête publique, ...) ?